



## I. Règlement intérieur \_\_\_\_\_ 2

## II. Conditions Générales de Vente \_\_\_\_ 9

## III. Politique de protection des données personnelles \_\_\_\_\_ 12



# I. Règlement intérieur

17 avril 2024

### Article 1 : Personnel assujetti

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352- 15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### Article 2 : Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

### Article 3 : Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

### Article 3 bis : Règles d'hygiène et de sécurité sanitaire spécifiques au contexte COVID-19

Conformément aux annonces du Gouvernement, il n'y a plus lieu de prendre des mesures générales d'obligation de port du masque en espace intérieur partagé au sein des entreprises depuis le 14 mars. L'organisme de formation veille à l'information de ses stagiaires quant aux recommandations de santé publique, notamment en ce qu'elles concernent les personnes fragiles. Dans tous les cas, les stagiaires qui souhaitent continuer de porter un masque sur leur lieu de travail pourront le faire.

La continuité de l'activité dans un contexte de circulation, même faible ou résiduelle, du virus repose sur le respect des principes suivants :

- Les mesures d'hygiène (lavage régulier des mains, éternuer dans son coude...);
- Les règles d'aération régulière des locaux ;

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: [logiqueetlangage@gmail.com](mailto:logiqueetlangage@gmail.com)  
Tel: 0683552501



- La prévention des risques de contamination manuportée (nettoyage régulier des objets et points de contact que les stagiaires sont amenés à toucher).

Le guide repère des mesures de prévention des risques de contamination au COVID-19, version du 15 mars 2022 est consultable en ligne :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-entreprises-guide-repere.pdf>

### Article 4 : **Maintien en bon état du matériel**

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

### Article 4 bis : **Documents pédagogiques**

Les documents pédagogiques remis pendant les formations sont protégés par les droits d'auteur. Leur reproduction, sans l'autorisation de l'organisme de formation, est formellement interdite. Ces documents ne peuvent être réutilisés que dans un objectif personnel.

### Article 5 : **Utilisation du téléphone**

Le stagiaire est invité à une utilisation modérée du téléphone portable, cela afin d'avoir les meilleures conditions d'assimilation des contenus de la formation et également de favoriser la dynamique d'échange pendant la formation.

### Article 6 : **Participation en modalité distancielle synchrone**

Le stagiaire s'engage à :

- ne pas permettre l'accès à la formation par la diffusion de son mot de passe à d'autres personnes (les identifiants de connexion à la formation sont strictement personnels et ne peuvent être partagés) ou à faire participer d'autres personnes dans la même pièce ;

- garantir la propriété intellectuelle des éléments constitutifs de la formation (la copie informatique des textes, images et code HTML de ceux-ci, la diffusion non autorisée des documents téléchargeables et des liens hypertextes sont des atteintes au droit de la propriété intellectuelle induisant une responsabilité pénale quant à son auteur). Il est rigoureusement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de faire des captures d'écran ou de filmer les sessions de formation.

- ne pas utiliser les moyens de communication intégrés (messagerie, forums) à des fins de promotion, publicité non désirée, protestation et de diffusion d'images ou propos contraires aux bonnes mœurs ;

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: [logiqueetlangage@gmail.com](mailto:logiqueetlangage@gmail.com)  
Tel: 0683552501



- s'assurer, en cas d'accès à la formation depuis son propre poste de travail, que celui-ci est équipé des moyens suffisants pour empêcher la propagation de virus informatiques, notamment des virus utilisant les carnets d'adresses de messagerie ou s'insérant dans les pièces jointes aux mails.

- en dehors des cas requis par la formation elle-même, il est expressément interdit, sauf sous le contrôle du formateur, pendant les horaires de la formation, de se connecter via Internet à des sites sans rapport avec le contenu de la formation et plus encore à télécharger des fichiers quelle qu'en soit la nature. D'une manière générale, toute action dont le résultat conduit à détériorer les performances des liaisons Internet mises à disposition est prohibée.

- à garder confidentielles toutes informations personnelles et professionnelles des stagiaires qui seraient portées à leur connaissance.

### Article 7 : **Consigne d'incendie**

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connues de tous les stagiaires.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

*(sur ce point particulier, voir les articles R.4227-28 et suivants du Code du Travail)*

### Article 8 : **Accident**

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

### Article 9 : **Boissons alcoolisées**

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

### Article 10 : **Accès au poste de distribution des boissons**

Les stagiaires auront accès au moment des pauses fixées aux postes de distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: logiqueetlangage@gmail.com  
Tel: 0683552501



### Article 11 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de formation.

### Article 12 : Horaires - Absences et retards

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes :

En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation de l'organisme.

Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

### Article 13 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :

Y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;

Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

### Article 14 : Accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: logiqueetlangage@gmail.com  
Tel: 0683552501



être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez contacter le formateur responsable de votre formation.

### Article 15 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

### Article 16 : Information et affichage

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

### Article 17 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

### Article 18 : Sanction

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement ;

- soit en un blâme ou un rappel à l'ordre ;

- soit en une mesure d'exclusion définitive (il est rappelé que dans la convention passée par l'organisme avec l'État ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncées ci-dessus).

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: [logiqueetlangage@gmail.com](mailto:logiqueetlangage@gmail.com)  
Tel: 0683552501



- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;

- l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

### 19. Procédure disciplinaire

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisagent de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.

Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée et où il existe un conseil de perfectionnement, celui-ci est constitué en commission de discipline, où siègent les représentants des stagiaires.

Il est saisi par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.

Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion, mise à pied), aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: [logiqueetlangage@gmail.com](mailto:logiqueetlangage@gmail.com)  
Tel: 0683552501



### 20. Représentation des stagiaires

Dans les stages d'une durée supérieure à 200 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.

Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région-territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

### 21. Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Ils ont qualité pour faire connaître au conseil de perfectionnement, lorsqu'il est prévu, les observations des stagiaires sur les questions relevant de la compétence de ce conseil.

### 22. Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 18 avril 2022.

**Rappel : la signature de la convention de formation professionnelle vaut acceptation de ce règlement intérieur.**

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: [logiqueetlangage@gmail.com](mailto:logiqueetlangage@gmail.com)  
Tel: 0683552501



# II. Conditions Générales de Vente

17 avril 2024

### Désignation

L'organisme NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY AMIENS 80000

NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à AMIENS, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'organisme NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### Devis et attestation

Pour chaque formation, l'organisme NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'organisme un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une convention particulière sera établie entre l'organisme NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI, l'OPCO ou le client. Ce dernier est tenu de retourner (par mail à [logiqueetlangage@gmail.com](mailto:logiqueetlangage@gmail.com)) à l'organisme un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné.

NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI | 144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY AMIENS 80000 | Numéro SIRET : 48070990600055 | Numéro de déclaration d'activité : 32 80 01888 80 (auprès du préfet de région de : PICARDIE)  
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: [logiqueetlangage@gmail.com](mailto:logiqueetlangage@gmail.com)  
Tel: 0683552501



À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont exonérés de TVA (Prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4 du CGI). Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 45 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à [adresseslogiqueetlangage@gmail.com](mailto:adresseslogiqueetlangage@gmail.com).

En cas d'annulation entre 45 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur du montant de l'acompte. En cas d'annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

En cas de réalisation partielle de chaque session, 100% du coût total initial sera facturée au client.

Les sommes facturées en cas de report et d'annulation feront l'objet d'une facture mais ne pourront faire l'objet d'un financement de la part du FIF-PL.

Toute demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client et est soumise aux possibilités de l'organisme de formation qui devra en être notifié par e-mail à [adresseslogiqueetlangage@gmail.com](mailto:adresseslogiqueetlangage@gmail.com) dans un délai de 45 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par l'organisme de formation.

NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI | 144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY AMIENS 80000 | Numéro SIRET : 48070990600055 | Numéro de déclaration d'activité : 32 80 01888 80 (auprès du préfet de région de : PICARDIE)  
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: logiqueetlangage@gmail.com  
Tel: 0683552501



Toute formation peut être annulée faute de participants jusqu'à 45 jours avant ladite date de la formation. Aucun frais lié à cette annulation ne sera pris en charge par l'organisme de formation.

### Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'organisme NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'organisme NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Amiens.

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: logiqueetlangage@gmail.com  
Tel: 0683552501



# III. Politique de protection des données personnelles

Politique de protection des données personnelles

Chez NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI, la protection de vos données personnelles est une priorité.

Dans le cadre des actions de formation que nous réalisons, nous sommes amenés à recueillir des données à caractère personnel vous concernant.

Le but de cette politique est de vous informer sur les modalités selon lesquelles nous traitons ces données en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD »).

### 1. Qui est le responsable de traitement ?

Le responsable de traitement est la société NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI, Travailleur indépendant, immatriculée au RCS de PICARDIE sous le n° 480709906 et dont le siège social est situé au 144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 80000 AMIENS.

### 2. Quelles données collectons-nous ?

Une donnée à caractère personnel est une donnée qui permet d'identifier un individu directement ou par recoupement avec d'autres données.

Nous collectons des données qui relèvent des catégories suivantes :

1. **Des données d'identification** (notamment vos nom, prénoms, adresse email et postale, numéro de téléphone) ;
2. **Des données de connexion** (notamment votre adresse IP et log de connexion) ;
3. **Des données relatives à votre vie professionnelle** (notamment vos diplômes, votre profession) ;
4. **Des données issues des emails que vous avez échangés avec nos équipes** (par exemple : le contenu des emails, leurs dates) ;
5. **Des données économiques et financières** (par exemple : RIB, données relatives à vos cartes bancaires).

Les données obligatoires sont indiquées lorsque vous nous fournissez vos données. Elles sont signalées par un astérisque et sont nécessaires pour réaliser nos actions de formation.

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: logiqueetlangage@gmail.com  
Tel: 0683552501



### 3. Sur quelles bases légales, pour quelles finalités et pendant combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Finalités	Bases légales	Durées de conservation
Fournir nos services de formation en présentiel	Exécution d'un contrat que vous avez souscrit	Les données sont conservées en base active pendant toute la durée de la relation contractuelle et augmentée d'un délai de 3 ans à compter de cette dernière, à des fins de prospection. En outre, vos données sont archivées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale à des fins probatoires, en archivage intermédiaire.
Fournir nos services de formations disponibles via notre plateforme e-learning (formations en direct et en replay)	Exécution d'un contrat que vous avez souscrit	Les données sont conservées en base active pendant toute la durée de la relation contractuelle et augmentée d'un délai de 3 ans à compter de cette dernière, à des fins de prospection. En outre, vos données sont archivées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale à des fins probatoires, en archivage intermédiaire.
Procéder au paiement des formations en ligne, effectuer les opérations relatives à la gestion des clients concernant les contrats, factures et suivi de la relation avec les clients	Exécution d'un contrat que vous avez souscrit	Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et augmentée d'un délai de 3 ans à compter de la fin de cette dernière. En outre, vos données (à l'exception de vos coordonnées bancaires) sont archivées à des fins probatoires pendant une durée de 5 ans. Concernant les données relatives à votre carte bancaire, elles sont conservées par notre prestataire de service de paiement (*). Les données relatives au cryptogramme visuel ou CVV2, inscrit sur votre carte bancaire, ne sont pas stockées.
Constituer un fichier de clients	Notre intérêt légitime à développer et promouvoir notre activité	Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et sont supprimées à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI | 144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY AMIENS 80000 | Numéro SIRET : 48070990600055 | Numéro de déclaration d'activité : 32 80 01888 80 (auprès du préfet de région de : PICARDIE)  
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

## NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI

144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
80000 AMIENS  
Email: logiqueetlangage@gmail.com  
Tel: 0683552501



Adresser des newsletters, sollicitations et messages promotionnels	Notre intérêt légitime à développer et promouvoir notre activité	Les données sont conservées pendant 3 ans à compter de votre dernier contact.
Répondre à vos demandes d'information	Notre intérêt légitime à répondre à vos demandes	Les données sont conservées pendant le temps nécessaire au traitement de votre demande d'information et supprimées une fois la demande d'information traitée.
Se conformer aux obligations légales applicables à notre activité	Se conformer à nos obligations légales et réglementaires	Pour les factures : les factures sont archivées pendant une durée de 10 ans.
Gérer les demandes d'exercice de droits	Se conformer à nos obligations légales et réglementaires	Si nous vous demandons un justificatif d'identité : nous le conservons seulement pendant le temps nécessaire à la vérification d'identité. Une fois la vérification effectuée, le justificatif est supprimé. Si vous exercez votre droit d'opposition à exercer de la prospection : nous conservons cette information pendant 3 ans.

### 4. Qui sont les destinataires de vos données ?

Auront accès à vos données à caractère personnel :

- (i) Le personnel de notre société ;
- (ii) Nos sous-traitants : prestataire d'hébergement, logiciel de gestion des formations, prestataire d'envoi de newsletters, outil CRM ;(iii) Le cas échéant : les organismes publics et privés, exclusivement pour répondre à nos obligations légales.

### 5. Vos données sont-elles susceptibles d'être transférées hors de l'Union européenne ?

IV. Vos données sont conservées et stockées pendant toute la durée des traitements sur les serveurs de la société **Amazon Web Services** situés dans l'Union européenne.

Dans le cadre des outils que nous utilisons (voir article sur les destinataires concernant nos sous-traitants), vos données sont susceptibles de faire l'objet de transferts hors de l'Union européenne. Le transfert de vos données dans ce cadre est sécurisé au moyen des outils suivants : ces données sont transférées dans un pays ayant été jugé comme offrant un niveau de protection adéquat par une décision de la Commission européenne.

NM FORMATION - Entreprise Individuelle EI | 144 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY AMIENS 80000 | Numéro SIRET : 48070990600055 | Numéro de déclaration d'activité : 32 80 01888 80 (auprès du préfet de région de : PICARDIE)  
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.